

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **30^e** jour du mois de **mars** de l'an **2015**, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, mairesse
Anouk Wilsey, conseillère
Dominique Morin, conseiller
Mathilde Noël, conseillère
Michel McDuff, conseiller
Karine Grenier, conseillère
Nicole Gagnon, conseillère

Avis de convocation

La mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

AVIS VOUS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Wotton, qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue à la salle du conseil, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton, le **30^e** jour du mois de **mars** de l'an **2015**, à **19 h 30**;

QUE seuls les sujets suivants seront pris en considération :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de l'offre – Refinancement concernant la rue Gosselin
3. Refinancement – Règlement 116-09 concernant la rue Gosselin
4. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
5. Levée de la séance

DONNÉ À WOTTON, CE 13 mars 2015

Me Katherine Beaudoin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée. Avant de débiter, madame la mairesse avise les personnes présentes que la séance sera enregistrée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-03-116

Sur proposition de Karine Grenier, il est résolu, à l'unanimité, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de l'offre – Refinancement concernant la rue Gosselin
3. Refinancement – Règlement 116-09 concernant la rue Gosselin
4. Période de questions sur les sujets ci-haut mentionnés
5. Levée de la séance

2. **APPROBATION DE L'OFFRE – REFINANCEMENT CONCERNANT LA RUE GOSSELIN**

Résolution 2015-03-117

IL EST PROPOSÉ PAR MATHILDE NOEL, APPUYÉ PAR ANOUK WILSEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Wotton accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins des Sources** pour son emprunt par billets en date du 7 avril 2015 au montant de 361 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 116-09. Ce billet est émis au prix de **100,0000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

32 800 \$	2,47000 %	7 avril 2016
33 400 \$	2,47000 %	7 avril 2017
34 200 \$	2,47000 %	7 avril 2018
34 900 \$	2,47000 %	7 avril 2019
225 800 \$	2,47000 %	7 avril 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

3. **REFINANCEMENT – REGLEMENT 116-09 CONCERNANT LA RUE GOSSELIN**

Résolution 2015-03-118

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Wotton souhaite emprunter par billet un montant total de 361 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
116-09	361 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL MCDUFF, APPUYÉ PAR KARINE GRENIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 361 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 116-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 7 avril 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	32 800 \$
2017	33 400 \$
2018	34 200 \$
2019	34 900 \$
2020	35 700 \$(à payer en 2020)
2020	190 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Wotton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 avril 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 116-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions portant exclusivement sur le sujet ci-haut mentionné est prévue pour les personnes présentes.

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-03-119

Sur proposition de Dominique Morin, il est résolu, unanimement, que la séance soit levée à 19 h 33.

La mairesse

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Katy St-Cyr

Me Katherine Beaudoin